



Ordre des infirmières  
et infirmiers auxiliaires  
du Québec

### **AVIS DE RADIATION (21-19-3259)**

Prenez avis que le 21 décembre 2023, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a imposé à **Mme Pascale Martel**, exerçant la profession d'infirmière auxiliaire au 574 Rue Hériot, à Drummondville, une période de radiation de deux ans et une amende de 2 500\$ sous le chef 1 de la plainte disciplinaire portée contre elle.

Mme Martel a été déclarée coupable de l'infraction suivante :

1. Entre les mois de juin et de septembre 2019, a établi des liens amicaux, amoureux et sexuels avec son patient, notamment en échangeant sur un réseau social, soit sur son compte Facebook, des propos à caractère sexuel [...], le tout contrairement à l'article 46 du Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et à l'article 59.1 du Code des professions;

Conformément à l'art. 166 (4) du Code des professions, Mme Martel est donc radiée du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour une période de deux (2) ans à compter du 22 décembre 2023.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du Code des professions.

Montréal, ce 22 décembre 2023

Me Caroline Leblanc  
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ